

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
20 novembre 2023

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-sept novembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., VEROT V., BRUNETON M., ROY S., MARTEL D.

Absents : Mrs CHAMAYOU P., MIGNE J., GARRABOS F., Mme BONCOMPAIN C.

N° 27112023002**ANTENNE RELAIS TELEPHONIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ATC, qui est chargée de rechercher des sites d'implantation d'antenne de téléphonie mobile a sollicité la Commune pour trouver un site susceptible de recevoir une telle antenne afin d'améliorer la desserte en téléphonie mobile des villages de la Commune, ainsi que la zone d'activité et du secteur de l'Aérodrome.

Un premier site avait été repéré en 2019. Il a dû être abandonné du fait des difficultés d'accès et de desserte (secteur de la Garde).

Un nouveau site sur la parcelle communale B 1375 a été validé, ce site est proche de la route nationale 102 près des réseaux et facilement accessible.

Une convention doit être passée avec cette Société pour qu'elle conduise les études et lance cette opération.

Un bail de location de 2 500 euros par an sera passé avec l'opérateur dès la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ☞ d'accepter de céder par bail la surface nécessaire pour cette implantation (environ 60 m²)
- ☞ de passer une convention moyennant un loyer de 2 500,00 euros par an
- ☞ charge Monsieur le Maire de réaliser les actes à effectuer

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT

Vote

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 29 novembre 2023

et publication ou notification

du 29 novembre 2023

AR Prefecture

043-214300626-20231127-27112023002-DE
Reçu le 29/11/2023